



AVIS PUBLIC

La MRC de La Nouvelle-Beauce avise la population qu'elle a adopté lors de la séance régulière du 13 décembre 2022, un règlement adoptant le Plan de gestion des matières résiduelles. Celui-ci entrera en vigueur conformément à la loi.

SOMMAIRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent sommaire présente la situation de la gestion des matières résiduelles (GMR) sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce en 2019 (année de référence). Dans un premier temps, on y rapporte diverses informations telles que le partage des responsabilités, les ententes, la réglementation, les intervenants et les installations de GMR présentes sur le territoire, les modes de collecte, les activités d'information et de sensibilisation, la synthèse des coûts de gestion et un inventaire des quantités éliminées et recyclées.

Plan d'action

Le plan d'action propose 54 mesures accompagnées des moyens de mise en œuvre, des indicateurs de performance, des prévisions budgétaires et d'un calendrier de mise en œuvre. Voici quelques mesures proposées :

- Mesure 1 Maintenir et bonifier les programmes de subvention pour l'achat de produits durables
- Mesure 4. Promouvoir et encourager les initiatives zéro déchet
- Mesure 5. Développer un programme d'appels de proposition de projets locaux favorisant la bonne gestion des matières résiduelles
- Mesure 7. Offrir des ateliers et des formations sur la saine gestion des matières résiduelles dans les CPE, les écoles et le CÉGEP
- Mesure 8. Encourager les initiatives locales et communautaires de gestion des matières résiduelles
- Mesure 11. Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation des biens
- Mesure 12. Acheminer les encombrants valorisables vers une filière de réemploi ou de récupération
- Mesure 25. Mettre en place la collecte des MO en sac sur le territoire de la MRC
- Mesure 50. Sensibiliser la population aux enjeux reliés aux RDD

Le PGMR présente également un plan d'action régional, en concertation avec cinq autres MRC de la région de Chaudière-Appalaches, comportant 10 mesures à mettre en œuvre de façon conjointe afin de répondre à des enjeux communs. Ce plan d'action régional aborde, entre autres, la gestion des matières organiques, l'acquisition de connaissances concernant la GMR des industries, commerces et institutions, l'optimisation des collectes et la stratégie de gestion des encombrants.

Objectifs

Le plan d'action de la MRC de même que le plan d'action régional ont pour objectifs de :

- 1) réduire la quantité des matières générées et éliminées en renforçant les mesures de réduction à la source, de réemploi et de recyclage;
- 2) desservir 100 % de la population par la collecte des matières organiques et recycler 60 % de ces matières en provenance du secteur résidentiel, d'ici 2024;
- 3) accompagner les industries, commerces et institutions dans la gestion des matières résiduelles;
- 4) recycler 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (non-agrégats);
- 5) améliorer l'accessibilité aux écocentres existants ainsi que leurs services.

Donné à Sainte-Marie ce 15 décembre 2022.



Mario Caron
Directeur général et
greffier-trésorier